

SOURCE : MIDI LIBRE

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Environnement](#)

## Du broyat mis à disposition du public gratuitement à la déchèterie

ABONNÉS 

▲ Le broyage est réalisé en fonction du volume disponible.

Publié le 13/06/2020 à 05:09

🕒 /

Mis à jour le 13/06/2020 à 05:13

👥 1 partages  [Environnement](#), Lozère, Florac-Trois-Rivières

Rencontre avec Léo Martin, à propos de sa mission de coordination de réduction des flux de déchèterie auprès du Sictom des Bassins du Haut Tarn. Dans le cadre du plan local de prévention des déchets, le Sictom a récemment mis en place une action broyage qui consiste à accueillir les déchets verts susceptibles d'être broyés et ensuite appliqués au sol en tant qu'amendement. Le BRF ou bois raméal fragmenté protège le sol, régule sa température et ralentit l'évaporation de l'eau. Il est donc fortement plébiscité par les jardiniers de tous niveaux, pour préserver les sols et favoriser la pousse des végétaux. Pour cela, il répond à des normes particulières, entre autres concernant les essences utilisées qui sont très majoritairement issues de feuillus (buis, cyprès, fruitiers...).

Concrètement, comment ça se passe ? Les visiteurs qui arrivent à la déchèterie de Saint-Julien-du-Gourg avec une quantité intéressante de déchets de taille sont invités à déposer leur chargement sur le quai de broyage, juste à la sortie. Léo Martin s'occupe alors de

broyer les déchets, avec le matériel du Sictom et stocke la production dans des containers prévus à cet effet. L'intérêt de l'opération réside dans le fait que le broyat réalisé est gracieusement mis à disposition du public, pour autant qu'il vienne avec ses propres contenants. Si tel n'est pas le cas, trois sacs de 80 litres sont proposés contre une contribution de 5 €. Toujours dans le cadre de sa mission, dès cet été, Léo Martin devrait effectuer des tournées de porte à porte, afin de distribuer les sacs de tri bleus, verts et jaunes conçus par le SDEE et sensibiliser le public à leur utilisation.

Et dès l'automne, redémarrera le projet de prêt du broyeur aux municipalités de la communauté de communes. Dans le but d'autonomiser les agents municipaux, des formations à l'utilisation du matériel sont prévues. Le broyeur pourra ainsi partir en tournée dans les villages du territoire et servir au plus grand nombre.

Correspondante Midi Libre : 06 89 70 36 15

CORRESPONDANT

## Réagir



Ajouter un commentaire

[Lire la charte de modération](#)

